

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Nancy

CANTON
Malzéville

Nombre de conseillers en exercice	10
de présents	6
de votants	8

OBJET

2024-10
Avenant contrat assurance
GROUPAMA

Commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Dominique MATHEY, Maire.

Etaient présents : Dominique MATHEY ; Guy FURDIN ; Arnaud MELINE ; Olivier KUBLER ; Paulette CLEMENT, Philippe PIERRAT.

Etaient absents et excusés : David RICHARD, Fabrice WIEGERT.

Pouvoirs : David RICHARD à Paulette CLEMENT, Fabrice WIEGERT à Dominique MATHEY

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'une secrétaire prise au sein du conseil. Paulette CLEMENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation établie le 21/03/2024

Transmise à la Préfecture le 08/04/2024

Le maire informe le conseil municipal que vu l'augmentation des tarifs en deux ans, il a contacté l'assurance GROUPAMA qui propose :

- 1 avenant (cf ci-dessous)
- 1 remboursement partiel en 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le maire à signer l'avenant au contrat d'assurance actualisé.

Pour extrait conforme,

A Dommartin-sous-Amance, le 4 avril 2024
Le Maire, Dominique MATHEY

